

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LUNDI, LE 5 AOÛT 2019 À 19H30
AU CENTRE CULTUREL DR MARC HÉTU SITUÉ AU 624, RUE NOTRE-DAME, 2^E ÉTAGE
À SAINT-CHRYSOSTOME.**

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gilles Dagenais, les membres suivants sont présents :

Madame la conseillère Colette Jaquet, district #1
Monsieur le conseiller Marc Roy, district #2
Monsieur le conseiller Steve Laberge, district # 3
Monsieur le conseiller Richard Beaudin, district #4
Madame la conseillère Mélissa St-Jean, district #5 est absente.
Monsieur le conseiller Mario Henderson, district #6

Madame Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière est présente et rédige le procès-verbal.

Une consultation publique a eu lieu avant la tenue de la séance régulière. Monsieur le Maire Gilles Dagenais fait la lecture des règlements suivantes :

- *Règlement no. 084-2019-15 modifiant le règlement de lotissement no. 084-2004 afin de modifier les superficies minimales des terrains en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Haut-Saint-Laurent.*
- *Règlement no. 083-2019-37 modifiant le règlement de zonage no. 083-2004 afin de modifier la terminologie et les limites du périmètre urbain en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC le Haut-Saint-Laurent.*
- *Règlement no. 082-019-09 modifiant le règlement du plan d'urbanisme no. 082-2004 afin de modifier les limites du périmètre urbain en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC le Haut-Saint-Laurent.*

OUVERTURE ET CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

2019-08-213

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance régulière à 19H39 le quorum étant respecté.

ADOPTÉ

2019-08-214

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

- Disposition de biens;
- Demande de la firme Akifer;
- Soumissions support mural;
- Demande de Proxim / Gratuité de salle;
- Ajout à l'organigramme 2019;
- Installation septique, étapes à suivre;
- Remerciements protection du parc Cécile-Rochefort;
- Jardins communautaires.

ADOPTÉ

2019-08-215 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET 16 JUILLET 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux du 2 et 16 juillet 2019;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER les procès-verbaux du 2 et 16 juillet 2019 tels que rédigés.

ADOPTÉ

2019-08-216 4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER le paiement des comptes du mois selon ce qui suit :

- *Liste des comptes à payer au 5 août 2019 : **66 294.31 \$**;*
- *Liste des paiements émis entre 3 juillet au 2 août 2019 : **55 244.73 \$**;*
- *Liste des salaires émis durant cette période : **59 394.25 \$***

Monsieur le conseiller Richard Beaudin souligne n'avoir pas reçu les listes en question.

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je, soussignée, Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

ADOPTÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

6. MOT DU MAIRE

Monsieur le Maire Gilles Dagenais informe que le redressement financier à la MRC le Haut-Saint-Laurent a porté fruit afin de contrer le déficit de 1.8 millions.

Concernant la fibre optique dans la MRC le Haut-Saint-Laurent, une demande d'appui de 5.3 millions pour la phase 1 est subventionné par le fédéral. Dans le secteur de Saint-Chrysostome 512 résidences pourront bénéficier de ce service. Pour la phase 2, il y aura 400 km à couvrir d'ici 5 ans pour le secteur rural pour un coût approximatif de 10 millions.

Une offre d'emploi afin de combler un poste vacant à la voirie sera affiché sous peu.

Concernant le projet de CPE, le ministère de la Famille devrait financer les sommes manquantes.

Il souligne que dans la Municipalité de Franklin, un projet verra le jour avec la construction de 100 micro habitations. Ce sont les mêmes propriétaires du « Spa Franklin » qui sont à la tête de ce beau projet.

7. PAROLE AUX RESPONSABLES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Monsieur le conseiller Mario Henderson

Monsieur Mario Henderson mentionne avoir eu une rencontre avec les membres du Comité Consultatif Agricole. Des recommandations ont été signifiées pour le développement. Ils veulent revoir les affectations de certaines zones dans l'agroforestier et vente à la ferme. On doit soumettre notre proposition à la MRC le Haut-Saint-Laurent et il faut prévoir une zone industrielle. Afin de bien faire cheminer notre dossier auprès des instances gouvernementales, il faut qu'il soit bien étoffé. Nous chercherons un consultant pour s'occuper de préparer et faire les représentations.

Les membres qui siègent sur le comité sont Messieurs Gilles Dagenais, Mario Henderson, Steve Laberge, Régis Gauthier, Rober Vincent et Bernard Vincent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Nathalie Parizée / 793, rue Notre-Dame

Mme Nathalie Parizée demande s'il y a moyen de faire réduire la limite de vitesse à partir du 793, rue Notre-Dame vers le village. Elle mentionne que c'est très dangereux dans ce secteur, que les véhicules passent très vite et très peu respectent la limite de vitesse. Elle demande la collaboration de la municipalité dans ce dossier.

Puisque c'est une route numérotée, les membres du conseil municipal lui expliquent que cette route est sous la juridiction du Ministère des Transports. Une lettre d'appuie sera acheminée au ministère afin de faire réduire la limite de vitesse dans ce secteur.

Mme Parizée mentionne que depuis cet hiver être incommodé par le bruit venant de l'usine d'épuration 24h/24h. C'est une vibration constante qui est extrêmement désagréable. Mme Lise Lefebvre qui est également présente mentionne que ce bruit

est toujours là, que ça n'arrête jamais. Le conseil municipal mentionne que des surpresseurs ont été changés cet hiver à l'usine. Une vérification sera faite avec le fournisseur.

M. Michaël Bourdeau / 77, rue Michel

M. Michaël Bourdeau propriétaire du 77, rue Michel, mentionne au conseil que cela fait un an qu'il attend son permis d'installation septique de la part de la municipalité. Monsieur le Maire dit être au courant et lui indique qu'il manque des documents de la part de son ingénieur afin de finaliser le dossier et ainsi pouvoir émettre le permis en question.

L'inspecteur municipal est présentement en vacances. À son retour, nous demanderons des informations relativement à ce dossier et vous en informerons.

M. Maurice Guitard / 164, rang du Moulin

M. Maurice Guitard explique qu'il n'est pas possible d'aller sortir les arbres qui sont dans l'eau, qu'il faudrait descendre dans la rivière.

M. Sylvain Gougeon, employé municipal qui est présent explique qu'on ne peut pas aller chercher les arbres qui sont dans l'eau et qu'ils sont très gros. Que le nettoyage des arbres et branches a déjà débutés.

Le conseil municipal mandate les travaux publics d'aller voir ce qui reste à sortir et de trouver une façon de le faire.

M. Gilles Huot / Installation septique

M. Gilles Huot vient prendre des informations sur son dossier d'installation septique. Le point est déjà à l'ordre du jour.

Mme Micheline Rémillard / 274, rang de la Rivière noire sud

Mme Micheline Rémillard habite au 274, rang de la Rivière noire sud et elle se demande pourquoi elle paie deux (2) taxes de vidange et de recyclage.

Le conseil lui explique qu'il y a deux (2) logements chez-elle et si elle veut faire un changement elle doit prendre un permis de démolition.

M. François Boulerice / Médiation

M. François Boulerice demande aux membres du conseil s'ils ont reçu le protocole d'entente entre sa voisine et lui. Lors de la médiation entre les parties, les travaux devaient être faits conjointement et que rien de la sorte n'est indiqué dans le protocole.

Le conseil municipal demande que la directrice générale écrive une lettre à l'avocat disant qu'il faut que tout soit fait en même temps, c'est-à-dire la rigole et l'installation septique.

2019-08-217

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 084-2019-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 084-2004 AFIN DE MODIFIER LES SUPERFICIES MINIMALES DES TERRAINS EN CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique relativement à ce règlement a eu lieu ce soir avant la tenue de la séance régulière;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le règlement no. 084-2019-15 modifiant le règlement de lotissement no. 084-2004 afin de modifier les superficies minimales des terrains en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

2019-08-218

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 083-2019-37 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 083-2004 AFIN DE MODIFIER LA TERMINOLOGIE ET LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN EN CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique relativement à ce règlement a eu lieu ce soir avant la tenue de la séance régulière;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le règlement no. 083-2019-37 modifiant le règlement de zonage no. 083-2004 afin de modifier la terminologie et les limites du périmètre urbain en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

2019-08-219

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 082-2019-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NO. 082-2004 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN EN CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique relativement à ce règlement a eu lieu ce soir avant la tenue de la séance régulière;

Proposé par Monsieur le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le règlement no. 082-2019-09 modifiant le règlement du plan d'urbanisme no. 082-2004 afin de modifier les limites du périmètre urbain en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

2019-08-220

11. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 083-2019-38 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 083-2004 AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS DE 4 LOGEMENTS DANS LA ZONE C-3

UN AVIS DE MOTION ET LE DÉPÔT DU PROJET de règlement no. 083-2019-38 modifiant le règlement de zonage no. 083-2004 afin d'autoriser la construction de bâtiments de 4 logements dans la zone C-3 est donné par Monsieur le conseiller Richard Beaudin. Une consultation publique afin de présenter ce projet de règlement aura lieu mardi, le 3 septembre 2019 à 19H15.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME
MRC LE HAUT-SAINT-LAURENT
PROVINCE DE QUÉBEC**

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 083-2019-38 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 083-2004 AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS DE 4 LOGEMENTS DANS LA ZONE C-3.

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 5 août 2019;

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le cas échéant son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

Le conseil municipal décrète ce qui suit:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

Article 1 Le présent règlement s'intitule « règlement numéro 083-2019-38 modifiant le règlement de zonage numéro 083-2004 afin d'autoriser la catégorie d'usage résidentiel permettant la construction de bâtiments de 4 logements dans la zone C-3.

Article 2 Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une ou quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

Article 3 L'annexe I « Grille des spécifications » est modifiée comme suit :

DATES
Avis de motion: 2019-08-05
Adoption du premier projet: 2019-08-05 Résol. : 2019-08-220
Assemblée de Consultation: 2019-09-03
Adoption du second projet 2019-09-03 Résol. : 2019-09-XX
Adoption du règlement: 2019-10-07 Résol. : 2019-10-XX
Certificat de conformité de la MRC: 2019-XX-XX
Entrée en vigueur: 2019-XX-XX

- a) Modifier la colonne applicable à la zone C-3 par l'ajout de « 1 » à la ligne « Classe II – Groupe » à la section « Usages résidentiels »;
- b) Ajouter une 6^{ième} ligne à la section « Usages spécifiquement prohibés » et le libellé « Bâtiment de plus de 4 logements »;
- c) Modifier la colonne applicable à la zone C-3 par l'ajout de « 6 » à la 6^{ième} ligne « Bâtiment de plus de 4 logements » à la section « Usages spécifiquement prohibés ».

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

Article 4 Article Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Monsieur Gilles Dagenais
Maire

Madame Céline Ouimet, g.m.a.
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

ADOPTÉ

2019-08-221

12. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 085-2018-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO. 085-2004 AFIN D'AJUSTER LES DISPOSITIONS QUANT AUX CONSTRUCTIONS DÉFENDUES SUR LE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT que ce règlement a suivi toutes les procédures d'approbation;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le règlement no. 085-2018-02 modifiant le règlement de construction no. 085-2004 afin d'ajuster les dispositions quant aux constructions défendues sur le territoire. Ce règlement sera acheminé à la MRC du Haut-Saint-Laurent pour approbation et entrera en vigueur dès la réception du certificat de conformité de la MRC.

ADOPTÉ

13. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE « FERME BELLA HOLSTEIN INC. » / RECOMMANDATIONS CCU

Un projet a été déposé aux membres du Comité consultatif d'urbanisme par M. Alain Lamarre, propriétaire de la « Ferme Bella Holstein inc. » afin d'y implanter un site d'élevage de bovins laitiers à proximité du périmètre urbain où les distances séparatrices sont dérogoatoires. Le projet serait situé sur le lot 5 483 895, rang de la Rivière Noire sud.

M. Régis Gauthier qui habite dans le périmètre urbain où le site d'élevage sera implanté, se demande s'il pourra encore s'asseoir à l'extérieur.

Monsieur le Maire Gilles Dagenais dit avoir été visité l'emplacement du projet. Puisqu'il s'agit d'un important projet et que nous devons travailler pour l'ensemble de la collectivité, il dit ne pas être en mesure de prendre une décision ce soir.

Monsieur le conseiller Steve Laberge dit qu'on est prêt à décider ce soir, selon lui. Que la prospérité économique doit être considérée, c'est un projet de 3 millions et on se doit de le prendre en considération.

Monsieur le Conseiller Marc Roy siège sur le CCU et que les membres sont tous en faveurs de ce projet mais que la dérogation demandée n'est pas mineure mais plutôt majeure puisque les distances séparatrices ne sont pas respectées.

Monsieur le conseiller Mario Henderson suggère une rencontre avec les propriétaires de la « Ferme Bella Holstein inc. » et son ingénieur pour trouver une solution pour permettre la réalisation de ce projet. M. Alain Lamarre, propriétaire de la ferme est présent dans la salle et accepte la proposition.

La directrice générale communiquera cette semaine avec M. Lamarre afin de planifier une rencontre avec tous les intervenants dans le dossier.

2019-08-222

14. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL / SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Chrysostome est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « **FQM** »);

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ce service fixés pour l'année 2019 sont de 130 \$ à 170 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail, s'il y a lieu;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin qu'il la conseille et l'appui, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

ADOPTÉ

SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Paul Dagenais, chef pompier n'a aucune demande pour le service incendie.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, HYGIÈNE DU MILIEU ET BÂTIMENTS

2019-08-223

16. PÉTITION RUE MOORE / DEMANDE INSTALLATION DOS D'ÂNE

CONSIDÉRANT le dépôt d'une lettre ainsi que d'une pétition afin d'y installer deux (2) dos d'ânes sur la rue Moore afin de faire ralentir la vitesse dans ce secteur;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire installer un (1) dos d'âne asphalté dans la rue Moore.

ADOPTÉ

2019-08-224 **17. DOS D'ÂNE RUE DES PINS / PRÈS DU PARC CÉCILE-ROCHEFORT**

CONSIDÉRANT que certains automobilistes ne respectent pas la signalisation sur la rue des Pins, particulièrement près du Parc Cécile-Rochefort;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire installer un (1) dos d'âne asphalté dans la rue des Pins au coin des rues Lisette et des Pins.

ADOPTÉ

2019-08-225 **18. INSTALLATION DOS D'ÂNE RUE CÉLINE / DEMANDE DE PERMANENCE**

CONSIDÉRANT que les voitures de derby ont accès au site par la rue Céline;

CONSIDÉRANT que des dos d'âne temporaires ont été installés sur cette rue afin de ralentir la circulation pendant la période du Derby de démolition;

CONSIDÉRANT que certains résidents souhaitent les garder plus longtemps;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER de garder les dos d'âne dans la rue Céline. Cependant, ils seront enlevés pour la saison hivernale pour faciliter le déneigement et remis au printemps.

ADOPTÉ

2019-08-226 **19. APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE / SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE DIVERSES RUES ET REMPLACEMENT D'INFRASTRUCTURES - TRAVAUX PHASE IV**

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection de diverses rues et remplacements d'infrastructures auront lieu en 2019 dans le cadre des travaux de la Phase IV;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une surveillance pour ces travaux;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater Me Annie Daigneault de la firme d'avocats « Dunton Rainville avocats et notaire » à préparer un appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie pour la Phase IV en surveillance des travaux de réfection de diverses rues et remplacement d'infrastructures.

ADOPTÉ

2019-08-227

19.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉFECTION DE DIVERSES RUES ET REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES - PHASE IV

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié un appel d'offres public pour la « Réfection de diverses rues et remplacement des infrastructures – Phase IV » sur le site S.E.A.O. (Système électronique d'appel d'offres du Gouv. Québec) conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait demandé des soumissions avec 2 options afin de considérer le coût séparé de certaines rues;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu quatre (4) soumissions;

Nom	Option A	Option B
Ali Excavation Inc.	1 453 416.83 \$	2 239 958.76 \$
Eurovia Québec Inc.	1 822 433.99 \$	2 757 948.88 \$
Construction J.P. Roy Inc.	1 481 949.68 \$	2 377 131.63 \$
M. Potvin Excavation Inc. (9329-0146 QC)	1 393 120.82 \$	2 131 526.28 \$

Il est proposé par le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *M. Potvin Excavation Inc. (9329-0146 Québec inc.)* au montant de **1 393 120.82 \$** taxes incluses. La directrice générale et le maire sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

L'octroi du présent contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 213-2019 pour la réalisation de ces travaux par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Une rencontre avec le contracteur sera planifiée afin d'évaluer les coûts qui pourraient être déduit relativement au retrait de la rue Saint-Clément dans le présent contrat. De même que pour la planification du début des travaux.

ADOPTÉ

2019-08-228

20. ASPHALTE 2019

CONSIDÉRANT que des travaux d'asphaltage devront être réalisés et que le conseil municipal a pris connaissance de la liste des endroit ciblés;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater la directrice générale/secrétaire-trésorière à préparer un appel sur invitation pour des travaux d'asphaltage.

ADOPTÉ

Concernant le rapiéçage effectué à la caserne incendie l'automne dernier, Monsieur le conseiller Mario Henderson demande à M. Paul Dagenais, chef pompier si la réparation est satisfaisante. M. Dagenais répond que pour l'instant le rapiéçage est correct.

21. SUIVI DES TRAVAUX RANG DU MOULIN / RÉPONSE À MME MARJOLAINE POUPART-LEFORT

Le conseil municipal explique à Mme Marjolaine Poupart-Lefort qui est présente, qu'il n'y aura pas de fossé dans la partie façade gazonnée de sa maison. De la grange jusqu'au cours d'eau, un fossé y sera aménagé. Cependant, des travaux de fossé seront réalisés de l'autre côté de la route. Une confirmation par écrit sera envoyée à Mme Poupart-Lefort.

22. PLAINTÉ BOUT DE RÉSEAU / 646, RUE NOTRE-DAME

Les propriétaires du 646, rue Notre-Dame se plaignent que l'eau potable de la municipalité n'est pas bonne à boire. Puisqu'il s'agit d'un bout de ligne et qu'il n'y a pas de boucle à cet endroit, l'eau circule moins. Notre technicienne en potable, Mme Josée Bourdon a effectué des tests de chlore à cet endroit et les résultats respectent les normes et un échantillon d'eau a également été pris et le résultat est négatif.

Des échanges ont lieu entre les membres du conseil afin de trouver une solution au problème. Un purgeur automatique est suggéré mais aucun fossé n'existe pour recevoir l'eau. Le dossier est à suivre.

23. PLAINTÉ DE BRUITS À L'USINE D'ÉPURATION

Le point a été discuté à la parole à l'assemblée.

24. BORDURE DE TERRAIN RANG SAINT-ANTOINE, ACQUISITION ET BORNAGE

Monsieur le Maire Gilles Dagenais a rencontré le propriétaire du 335, rang de la Rivière Noire sud et il est prêt à léguer une partie de son terrain afin d'y aménager une bordure pour donner un meilleur accès au rang Saint-Antoine. Nous parlerons de ce dossier à notre ingénieur M. André Pilon afin de connaître de quelle façon nous pouvons procéder aux travaux et afin de connaître la grandeur nécessaire pour les réaliser.

2019-08-229

DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC / DÉPLACEMENT POTEAU ÉLECTRIQUE RANG DE LA RIVIÈRE NOIRE SUD

CONSIDÉRANT le besoin de faire déplacer le poteau électrique sur le rang de la Rivière noire sud, face au rang Saint-Antoine afin de faciliter l'accès des véhicules lourds et machineries agricoles;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander à Hydro-Québec de déplacer le poteau électrique situé sur le rang de la Rivière noire sud, face au rang Saint-Antoine.

ADOPTÉ

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

25. LETTRE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT / APPLICATION Q2-R22 SUIVI

Les membres du conseil municipal accusent réception de la lettre du Ministère de l'Environnement relativement à l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, à la suite d'une plainte formulée au ministère le 4 juillet dernier pour le 330, rang Saint-Jean-Baptiste.

Monsieur le conseiller Mario Henderson aimerait mettre en place un règlement d'emprunt pour aider les citoyens à financer la mise aux normes des installations septiques pour les résidences isolées. Il dit que nous mettons aux normes notre réseau d'égout dans le secteur urbain au moyen de règlement d'emprunt pourquoi on ne pourrait pas faire la même chose pour le secteur rural. Avant de demander la conformité pour le 330, rang Saint-Jean-Baptiste il faudrait établir une politique et un règlement d'emprunt.

Monsieur le Maire Gilles Dagenais suggère d'apporter des solutions pour aller chercher ceux qui sont non conformes, entre autres en effectuant un inventaire des installations septiques.

Le propriétaire du 330, rang Saint-Jean-Baptiste est conscient qu'il n'est pas conforme mais souhaiterait une aide financière.

2019-08-230

26. RENOUELEMENT ENTENTE « INFRASTRUCTEL »

CONSIDÉRANT le besoin des services en urbanisme municipal et leur offre de services professionnel;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de services de la firme « Infrastructel » pour une banque d'heures fournies de 350 au taux horaire de 60.50 \$/heure. Le conseil municipal mandate Madame Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer l'offre de services pour et au nom de la Municipalité de saint-Chrysostome.

ADOPTÉ

27. RENCONTRE ARCHITECTE / RÉFECTION CENTRE CULTUREL DR MARC HÉTU

Madame Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'une rencontre est prévue le 15 août prochain au bureau municipal avec la firme d'architecte Riel Regimbald afin de discuter de la restauration du toit et des lucarnes.

28. PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES À LA PLANIFICATION MUNICIPALE

Un nouveau programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale est maintenant accessible. Il vise à accroître la résilience du milieu municipal face aux effets des changements climatiques et à

aider les organismes municipaux à saisir les occasions de développement pouvant en découler.

29. AFFECTATIONS AGRICOLES / RECOMMANDATIONS DU C.C.A.

Une rencontre du comité consultatif agricole a eu lieu le 22 juillet dernier afin de discuter des affectations agricoles (agro-forestière, agro-touristique, zone industrielle...) et ce qui pourrait être modifié au niveau du schéma d'aménagement de la MRC. Pour ce faire, il faut mandater un consultant afin de bien présenter les demandes à la MRC le Haut-Saint-Laurent et au ministère des Affaires municipales et au MAPAQ.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2019-08-231 30. DEMANDE DE REMBOURSEMENT CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT qu'un parent demande un remboursement pour les frais d'inscription au camp de jour 2019 puisque son n'enfant n'a participé qu'à une (1) semaine;

CONSIDÉRANT qu'il est stipulé dans le formulaire d'inscription qu'il n'y a aucun remboursement n'est possible, sauf en cas de forces majeures;

CONSIDÉRANT que le parent à signer le formulaire d'inscription et par le fait même, acceptait les conditions;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE ne pas rembourser les frais d'inscription du camp de jour 2019 puisque c'est une décision personnelle et non un cas de force majeure.

ADOPTÉ

2019-08-232 32. DEMANDE CPA LES JARDINS DU QUÉBEC / SUBVENTION 2019-2020

CONSIDÉRANT que le CPA les Jardins du Québec nous demande de réviser notre subvention pour la saison 2019-2020 pour les patineurs du CPA les Jardins du Québec;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE maintenir la subvention à 45 \$ par inscription des enfants de notre municipalité versée au C.P.A. les Jardins du Québec.

ADOPTÉ

33. ENTENTE DECK HOCKEY / APPEL D'OFFRES

Le protocole d'entente a été signé avec le ministère pour la réalisation d'une surface de deck hockey. Afin de respecter le protocole d'entente, la municipalité doit retourner en appel d'offres sur invitation pour la réalisation de la surface. La superficie asphaltée pour jouer sera de 55' X 110'

Superficie totale asphaltée : 65' X 120'
Confection d'un trottoir de la patinoire à la porte arrière du chalet : 20' long X 6' large
Surface de tapis « deck hockey » : 55' X 110'
Installation d'une clôture de protection au-dessus des bandes existantes : 55' X 110'

2019-08-233 APPEL D'OFFRES « SURFACE DECK HOCKEY » / PARC CÉCILE-ROCHFORD

CONSIDÉRANT qu'une subvention nous a été accordé pour l'aménagement d'un terrain de deck hockey dans le cadre du « *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV* »;

CONSIDÉRANT que le protocole a été signé entre les parties;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater Madame Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière à préparer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une surface de deck hockey tels que :

- Surface totale asphaltée : superficie 65' X 120'
 - **(la superficie pour jouer sera de 55' X 110')**
- Confection d'un trottoir de la patinoire à la porte arrière du chalet : 20' long X 6' large
- Surface de tapis « deck hockey » : superficie 55' X 110'
- Installation d'une clôture avec pieux : superficie 55' X 110'
- Installation d'un drain périphérique avec renvoi au fossé

ADOPTÉ

CONTRIBUTIONS MUNICIPALES & APPUI

Aucune demande.

30. VARIA

2019-08-234 APPEL D'OFFRES D'ABRASIFS / SAISON HIVERNALE 2019-2020

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE procéder un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasifs pour la saison hivernale 2019-2020.

ADOPTÉ

2019-08-235 SERVICE 211 / APPUI MRC LES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

CONSIDÉRANT que le Centre de Référence du Grand Montréal (CRGM) est un organisme à but non lucratif participant aux activités du réseau pan canadien 211 et inscrit au processus de certification de ce dernier et répond aux exigences réglementaires des autorités compétentes ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Jardins-de-Napierville a donné son approbation afin que le CRGM puisse opérer un 211 sur son territoire, le tout conformément aux exigences règlementaires des autorités compétentes ;

CONSIDÉRANT que le 211 est un **service d'information et référence** facilement accessible, grâce à un **numéro de téléphone à trois chiffres (211)**, disponible 7 jours par semaine, de 8 h à 18 h, 365 jours par année. Le 211 rend également disponibles sur le **web** toutes les informations sur les ressources sociocommunautaires;

CONSIDÉRANT que l'implantation de ce service nécessite le routage des lignes téléphoniques terrestres pour chaque centre de distribution téléphonique présent sur le territoire de la MRC vers le Centre de Référence du Grand Montréal, gestionnaire du 211;

CONSIDÉRANT que le centre de distribution téléphonique St-Chrysostome comprend les municipalités de Sainte-Clotilde et Hemmingford, faisant partie de notre MRC, mais aussi celles de Saint-Chrysostome et dans une moindre mesure Franklin, Havelock, Saint-Urbain-Premier et Très-Saint-Sacrement;

CONSIDÉRANT que le routage de ce centre de distribution n'entraîne pas l'adhésion au service 211 ni aucun coût pour les municipalités à l'extérieur de la MRC des Jardins-de-Napierville;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome autorise le Centre de Référence du Grand Montréal (CRGM) à procéder au routage pour l'implantation d'un service 211 le tout dans le respect des compétences, des mesures, des normes et des programmes en vigueur.

ADOPTÉ

2019-08-236

DISPOSITIONS DE BIENS

CONSIDÉRANT que le service de la voirie désire disposer deux (2) vieilles boîtes à sel ainsi que d'une gratte;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater Monsieur le conseiller Richard Beaudin à vérifier les biens à disposer.

ADOPTÉ

DEMANDE DE LA FIRME « AKIFER » / SOUMISSION ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES PUIITS MUNICIPAUX

Des soumissions sur invitations ont été envoyées à trois (3) firmes afin de réaliser une analyse de vulnérabilité des puits municipaux. À la séance du 2 juillet le contrat a été donné à la firme Laforest Nova Aqua. La firme Akifer avait été sollicitée pour soumissionner. Cette dernière a envoyé sa soumission par courriel dans le délai prescrit et malheureusement le courriel n'a pas été lu. Il demande que leur soumission soit prise en considération puisqu'elle a été envoyée dans le délai prescrit.

Le conseil municipal demande de vérifier avec firme Akifer le détail de la soumission et que le point soit remis à la prochaine séance du conseil.

**PHARMACIE VILLENEUVE, SENNEVILLE & LAMOUREUX / LEVÉE DE FONDS
« LEUCAN »**

Le 5 octobre prochain, la pharmacie Villeneuve, Senneville & Lamoureux organise une levée de fonds au profit de Leucan et demande une commandite afin d'avoir gratuitement la salle communautaire de Saint-Chrysostome. Les membres du conseil municipal acceptent de prêter gratuitement la salle.

2019-08-237 FABRICATION SUPPORT / PLAQUE MÉMOIRE - DR MARC HÉTU

CONSIDÉRANT que, suite à la nomination du centre culturel Dr Marc Héту, une plaque fut fabriquée en mémoire de celui-ci;

CONSIDÉRANT que nous devons l'installer et puisqu'elle est en granit, nous avons demandé des soumissions afin de faire fabriquer des supports en acier pour soutenir cette plaque;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu deux (2) soumissions :

Nom	Montant
Les équipements Acer-Pro	459.90 \$
Service mobile SD	562.23 \$

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE retenir la soumission des « Équipements Acer-PRO » pour la fabrication et l'installation d'un support en acier inoxydable au montant de 459.90 \$, taxes incluses. Cette dépense sera prise à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉ

ORGANIGRAMME 2019

Monsieur le Maire Gilles Dagenais désire modifier l'organigramme 2019 en ajoutant Monsieur le conseiller Mario Henderson dans le comité « Déneigement, garage, voirie, travaux de surface ».

REMERCIEMENTS ET JARDINS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le conseiller Richard Beaudin désire remercier le personnel de la voirie pour avoir ajouter un drain de protection sur le haut de la clôture au parc pour enfants. Il demande aussi s'il y aurait possibilité d'implanter des jardins communautaires au village.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2019-08-238 **34. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance régulière à 22H50 l'ordre du jour étant épuisée.

ADOPTÉ

Monsieur Gilles Dagenais
Maire

Madame Céline Ouimet, g.m.a.
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

* * * * *